

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1616

présenté par
Mme Riotton, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et de contrôle du respect de ces obligations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le contrôle du respect des obligations est de nature législative et n'a pas à être défini par décret. Par ailleurs, pour que les contrôles menés par les agents de la DGCCRF soient efficaces, leurs modalités n'ont pas à être dévoilées.